

COMMUNIQUÉ DE PRESSE N° 1

RESTRICTION DES USAGES DE L'EAU COMMUNE DE BAR-SUR-SEINE

Troyes, le 9 février 2023

À la suite de l'apparition de symptômes gastro-intestinaux au collège Paul Portier et au lycée du Val Moré de Bar-sur-Seine, qui ont touché une centaine d'individus, le vendredi 20 janvier dernier, les prélèvements réalisés par l'ARS le jour même ont révélé une contamination de l'eau potable.

Ce vendredi 9 février, les résultats des prélèvements réalisés le 6 février dans le cadre du contrôle renforcé de l'ARS ont révélé la présence d'un parasite dans le réseau, conduisant à la prise de mesures immédiates visant à protéger la population.

Cette situation est suivie avec la plus grande attention par l'ensemble des services de l'État dans le département.

I. Situation épidémiologique :

La présence dans le réseau d'eau du parasite *cryptosporidium*, à un taux compris entre 0 et 6 parasites pour 100 litres d'eau et de 40 pour 100 litres d'eau dans le réservoir « Les vignes du mérite » conduit l'ARS à demander au maire de Bar-sur-Seine de prendre dès maintenant de nouvelles mesures de restriction de l'usage de l'eau dans sa commune.

II. Consignes immédiates à suivre par la population en matière de consommation de l'eau du robinet :

L'eau du robinet ne doit pas être utilisée, sans ébullition préalable prolongée pendant au moins 3 minutes, pour :

- la boisson ;
- la préparation des aliments non cuits ;
- et le brossage des dents.

L'usage de l'eau pour la toilette corporelle et l'utilisation des sanitaires reste possible durant la durée de la restriction.

III. Mesures prises à compter du vendredi 10 février au matin :

- La mairie de Bar-Sur-Seine reprendra la distribution de bouteilles d'eau à la population et la tenue du registre sanitaire à l'hôtel de ville, conformément aux consignes de l'ARS. Ses locaux seront ouverts les vendredi 10 février et samedi 11 février à compter de 9h00 et jusqu'à 18h30.
- Dès ce vendredi 10 février, l'entreprise Suez effectuera la vidange et le nettoyage en profondeur du réservoir « Les vignes du mérite ». Des purges du réseau de distribution seront corrélées à cette vidange, sans occasionner de coupures, y compris sur le réseau d'alimentation de défense extérieure contre l'incendie.

IV. Suivi de la situation :

Les prochains prélèvements seront réalisés par l'ARS le lundi 13 février 2023. Ils donneront lieu à des résultats le jeudi 16 février 2023.

Les résultats des analyses en cours et à venir seront accessibles sur le lien suivant : <https://sante.gouv.fr/sante-et-environnement/eaux/eau>

Sur la base du registre sanitaire tenu en mairie, Santé publique France réalisera une enquête épidémiologique, en lien avec l'ARS.





Cécile DINDAR, préfète de l'Aube, remercie l'ensemble des services mobilisés pour apporter une solution pérenne à cette crise.

Contact presse

Centre opérationnel départemental

Tél : 03 25 42 35 00

Mél : pref-communication@aube.gouv.fr

 @Prefete10  @Prefetaube  @Prefet_10  aube.gouv.fr